



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**RESIDENCE D'ARTISTES - LOCATION D'UN GÎTE SIS A HOUDAIN - SIGNATURE D'UN
CONTRAT DE LOCATION AVEC M. BRASSART BERNARD**

Considérant que dans le cadre de sa compétence culture et de la mise en œuvre du Contrat Local d'Education Artistique (CLEA), la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay doit procéder à l'hébergement d'artistes,

Considérant qu'il y a lieu de louer un gîte sis à Houdain (62150), « Gîte des Collines d'Artois », 99 place de la Gare, propriété de Monsieur Bernard Brassart, sur la base d'un contrat de location prenant effet le 16 septembre 2023, pour se terminer le 3 février 2024 (soit 20 semaines au total),

Considérant que le prix du séjour, pour cette période, s'élève à un montant total de 4 141 €, soit :

- Loyers : 4 000 €, net de TVA, (sur la base de 800 € pour 4 semaines) ;
- Taxes de séjour : 141 € au total, net de TVA (sur la base de 1€/jour/personne),

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de approuver les modalités de mise à disposition (en ce compris les procès-verbaux prévu à l'article L1321-1 et suivants du CGCT), d'utilisation, de gestion ou d'entretien des biens ou équipements communautaires ; Décider de la conclusion ou de la révision du louage de choses.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de location, selon le projet annexé à la décision, prenant effet le 16 septembre 2023, pour se terminer le 3 février 2024, ayant pour objet la location d'un gîte sis à Houdain (62150), « Gîte des Collines d'Artois », 99 place de la Gare, propriété de Monsieur Bernard Brassart.

PRECISE que la location est consentie moyennant le prix total de 4 141 € (loyers et taxes de séjour inclus), net de TVA, pour l'intégralité de la durée de la location, payable par virement bancaire sur le compte du bailleur, de la façon suivante :

- Versement d'un premier acompte d'un montant de 2 070,50 €, correspondant à 50 % du prix total de la location, suivant la signature du contrat,
- Versement d'un second acompte d'un montant de 1 242,30 €, correspondant à 30 % du prix total de la location au 1^{er} décembre 2023,
- Versement du solde du prix total de la location, d'un montant de 828,20 €, avant le 10 février 2024.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ... - **2 AOUT 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,

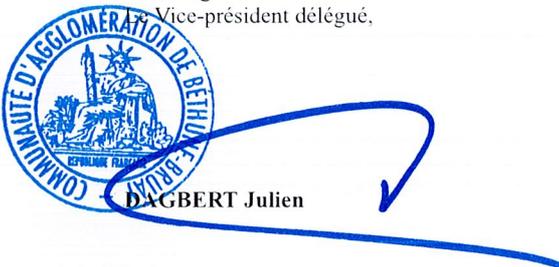


DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - **2 AOUT 2023**

Et de la publication le : - **2 AOUT 2023**

Par délégation du Président
Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

GITE DES COLLINES D'ARTOIS

Bernard BRASSART

99 Place de la Gare

62150 HOUDAIN

Tel 0623165805

Email : bernard.brassart@chantaletbernard.com

N° INSEE 345331052 00026

Password WIFI : *chantaletbernard*

Digicode Portail **5962 A**

Web : "http://gitedescollinesdartois.fr"

DEVIS

Contrat de location saisonnière

I. Désignation des parties

Le présent contrat est conclu entre les soussignés BRASSART Bernard « Gites des collines d'artois» domicilié au 99 Place de la Gare 62150 HOUDAIN désigné "le bailleur", et la Communauté d'agglomération de Béthune Bruay, Artois Lys Romane sise 100 Avenue de Londres à Bethune 62400, ci-dessous désigné "le locataire".

II. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la location d'une habitation située au 99 Place de la Gare 62150 HOUDAIN, d'une superficie de 37 m² et comportant 2 pièces principales. Le dit logement est par ailleurs équipé de Séjour avec Kitchenette frigo four et micro onde grille pain, lave vaisselle, téléviseur, plaque gaz, vaisselle pour 2 personnes, Wifi, 1 Chambre lit double 2mx2m, 1 chambre enfant ou remise. WC séparé, salle de bain avec douche lavabo et sèche serviette une place de parking sécurisé accès par digicode.

III. Durée du contrat

Le présent contrat prend effet à partir du 16 Septembre 2023 au au 03 Février 2024. La location de l'habitation concernée par ce contrat est consentie pour une durée de 20 semaines à compter du 16/09/2023 et jusqu'au 03 Février 2024. Le bail cessera de plein droit à l'expiration de ce terme sans qu'il soit nécessaire pour le bailleur de notifier le locataire de son congé.

IV. Conditions financières

Le prix de la location est fixé à 800 Euros par mois ou période 4 semaines + taxes de séjours 1.00 Euros/jour/personne.. Ce loyer, dû pour toute la durée de la location, englobe le paiement des charges locatives et des fournitures mises à disposition du locataire .

Le montant total de la location sera donc de 4000.00 Euros (20 semaines) + 141 Euros de taxes de séjour.

Paiement : 50 % à la signature / 30 % le 1^{er} Décembre 2023/ le solde avant le 10 Février 2024

V. Conditions générales

La location du logement objet de ce contrat est assortie du respect d'un ensemble d'obligations de la part du locataire. Ces dernières figurent dans le document "conditions générales" joint au contrat et sont approuvées par le locataire.

Animaux non admis

Le prix s'entend toutes charges compris (drap, wifi, parking gratuit)

Nous demandons que le locataire ou son représentant soit titulaire d'une assurance responsabilité civile. Le locataire devra faire un usage paisible des lieux conformément à la destination de ces lieux. L'annulation ou la non présentation à la date fixée donne droit à une pénalité de 25 % du montant total de la location au profit du bailleur. Si le séjour est écourté le montant de la location reste acquis au propriétaire.

VI. État des lieux

Un état des lieux est réalisé à l'entrée du locataire dans le logement, ainsi qu'à sa sortie.

Contrat réalisé en deux exemplaires ,

Houdain le 22 mai 2023

Signature du bailleur

Gîte des Collines d'Artois
99 Place de la Gare 62150 HOUDAIN
TEL 0321541421-0623165805
N° INSEE 345 331 052 00026

Signature du locataire (précédée de la mention "lu et approuvé")